

Barème TTC d'honoraires des Ventes

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 0 €	0 €
De 5 000 € à 19 000 €	2000 €
De 20 000 € à 29 000 €	3000 €
De 30 000 € à 49 000 €	5000 €
De 50 000 € à 69 000 €	6000 €
De 70 000 € à 90 000 €	7000 €
De 91 000 € à 132 000 €	8000 €
De 133 000 € à 149 000 €	9000 €
De 150 000 € à 159 000 €	9000 €
De 160 000 € à 169 000 €	10000 €
De 170 000 € à 199 000 €	12000 €
De 200 000 € à 234 000 €	13000 €
De 235 000 € à 299 000 €	14000 €
De 300 000 € à 335 000 €	15000 €
De 336 000 € à 360 000 €	16000 €
De 361 000 € à 399 000 €	18000 €
De 400 000 € à 500 000 €	20000 €
De 500 001 € à 599 000 €	26000 €
De 600 000 € à 799 000 €	30000 €
800 000 € et plus	5 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

HONORAIRES DE GESTION

5.84 % HT soit 7 % TTC sur les loyers hors charges perçues
Assurance Garantie paiement des loyers 2.20 % TTC (facultatif)

FRAIS RELATIF A LA MISE EN PLACE DU LOCATAIRE, A LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET A LA REDACTION DU BAIL:

Ces frais sont définis par arrêté préfectoral et ainsi qualifiés en "Zone Tendue"
Soit 10 € TTC au m² à la charge du propriétaire et 10 € TTC au m² à la charge du locataire.

FRAIS D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX :

Ces frais sont définis par arrêté préfectoral et qualifiés en "Zone Tendue"
Soit 3€ TTC au m² à la charge du propriétaire et 3€ TTC au m² à la charge du locataire.

FRAIS D'ENVOI ET D'AFFRANCHISSEMENT AU TITRE DES RELANCES LOCATIVES :

Mise en demeure par LRAR 17 €
Frais d'Huissier 80 € plus les frais de l'Huissier

MISE EN CONFORMITE DES BAUX, AVENANT AU BAIL, RENOUELEMENT :

Forfait 164 € TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

